

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2020
Séance ordinaire n° 9/2020

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Frank, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : BOURLIERE Claudine donne pouvoir BAJARD Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 28 août 2020

INTERCOMMUNALITE

1- Mise en accessibilité de l'arrêt de bus

M. Jeneste expose le projet de Roannais Agglomération de mise en accessibilité de l'arrêt de bus. Ces travaux seront réalisés en fin d'année 2020. M. Jeneste soumet que des travaux de réfection des murs de l'abri bus seraient nécessaires. La commission bâtiment se réunira prochainement pour étudier.

BATIMENTS

2- Réseau de chaleur :

Les travaux sont terminés en extérieur, les tranchées sont rebouchées, l'enrobé reste en attente.

La chaudière fonctionnera à compter de l'automne 2020, il convient donc de choisir un fournisseur pour les granulés bois. 3 propositions commerciales ont été réceptionnées:

- Entreprise 3 bois : 230€/tonne, au départ de Varennes sur Allier
- Entreprise Morlat : 214€/tonne, tarif garanti jusqu'au 31/12/2020
- Proposition achat groupé via le SIEL : 225.45€/tonne, tarif garanti pendant 4 ans,

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition faite par le SIEL.

Afin de bénéficier des tarifs préférentiels proposés par le SIEL, il est nécessaire d'adhérer au groupement d'achat. Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au SIEL pour la fourniture des granulés bois.

3- Réhabilitation Guillermier:

- Avenant créabois:

Marché initial du 28/10/2019 - montant : 31 220.26 € HT

Avenant n° 1 - montant : 2 310.60 € HT

Nouveau montant du marché : 33 530.86 € HT

Objet : portes supplémentaires

Le conseil approuve à l'unanimité

- Les toilettes publiques devront être démontées prochainement pour la poursuite des travaux. Il est question de conserver la charpente pour l'utiliser sur un autre lieu. Un devis complémentaire sera demandé à l'entreprise Spindller pour la démolition avec conservation de la charpente.

4- Démolition ancien dépôt

M. Dumas informe les conseillers que le mur est en cours de reconstruction.

5- Garages la Poste : avenant au bail

La Poste a souhaité rétrocéder 2 garages loués en contrepartie d'un allègement du bail. Un rabais de 400€ par garage à l'année a été proposé et accepté par la Poste.

La Poste va rédiger l'avenant au bail.

La commission bâtiment étudiera la future utilisation de ces 2 garages.

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de l'avenant au bail.

6- Fin des tarifs règlementés de l'électricité

Mme le Maire rappelle qu'à compter de janvier 2021 nous ne bénéficierons plus des tarifs règlementés de l'électricité. L'adhésion au groupement d'achat d'électricité via le SIEL permettrait une économie de 1 482€ sur dépense totale actuelle de 16 405€

Le fournisseur d'électricité TOTAL DIRECT ENERGIE a effectué une proposition commerciale au 7/08/2020 à 11 231€, sur la base de la consommation actuelle de la commune. Cette proposition étant valable 10 jours seulement, nous sommes dans l'attente d'une proposition actualisée.
Le conseil accepte à l'unanimité de choisir un autre fournisseur d'électricité qu'EDF.

7- Façade de l'église

L'Architecte des Bâtiments de France déconseille fortement que les travaux de façade soient réalisés sans le soutien d'un architecte. M. Peillon et le cabinet Archipat ont été sollicités pour nous faire part d'une proposition de maîtrise d'œuvre. Nous sommes dans l'attente de leurs retours.

8- Maison Tantot : intégration définitive du bien sans maître

Mme le Maire reprecise que ce bâtiment n'a pas été acheté, il a été intégré dans le patrimoine de la commune puisqu'il n'avait plus de propriétaire. La procédure est terminée la commune est propriétaire du bâtiment.

9- Travaux divers

Un des garages en location vers la maison Berthon est libre. Des locataires de la maison Berthon seraient intéressés.

Résidence Marguerite : L'appartement 3B est actuellement libre. Des visites ont été réalisées, nous sommes en attente de retours.

Restaurant « le Bouchon de la 7 » : lors du conseil Municipal du 10 août 2020, l'achat d'un store de 4.80m a été accepté. Toutefois après visite d'un commercial sur place un store de 6m pour la cour intérieure serait plus adéquat. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un store de 6m.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

10- Rentrée scolaire 2020

La rentrée a eu lieu le 1^{er} septembre selon le protocole des établissements scolaires.

86 élèves sont scolarisés, l'équipe d'enseignantes reste identique à l'année dernière.

Béatrice Périchon ATSEM intervient auprès des enfants. Julie Charlier a pris son poste lundi 1^{er} septembre et sera en charge de l'entretien du bâtiment, de la surveillance au restaurant scolaire et en soutien auprès des enseignantes l'après-midi.

11- CCAS

Mme Déplace annonce que cette année, il n'y aura pas de repas offert aux personnes âgées de plus de 70 ans compte tenu des conditions sanitaires. Néanmoins, il a été offert aux personnes concernées la possibilité de choisir entre un repas au « bouchon de la 7 » ou une boîte de chocolat.

VOIRIE

12- Faucheuse rotative

La commune de St Pierre Laval nous a contactés pour savoir si nous serions vendeur de la faucheuse rotative. Ce matériel ne sert plus depuis 10 ans.

Le conseil municipal accepte que ce matériel soit vendu au meilleur tarif.

13- Voirie 2020

M. Jeneste expose qu'il convient de réaliser des travaux complémentaires de voirie aux localisations suivantes : Briquette/pont de la cou, La Martine/Bayonnaière, chez Game/Bellerive, chez Chevret.

Il énonce les propositions commerciales de 2 entreprises :

Bordelet : 34 558€ HT

Eiffage : 32 907.40€ HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'Eiffage.

M. Jeneste explique aux conseillers que la pompe d'arrosage du terrain de foot est hors service. Celle-ci puise l'eau dans la réserve d'eau créée à cet effet. Il énonce la proposition commerciale de Dessertine SARL qui est de 1 880.55 € HT. Ce devis comprend 1 pompe immergée, 1 chemise de refroidissement, 1 filtre inox et divers accessoires.

Sans cet équipement le terrain ne peut être arrosé, il convient donc de le remplacer.

Le conseil municipal accepte l'achat de ce matériel

14- Prises pour les décorations de Noël : devis du SIEL

Mme Bajard explique aux conseillers qu'un technicien du SIEL s'est déplacé pour faire le point sur nos installations électriques qui permettent l'illumination du bourg pour la période de Noël :

- 12 coffrets sont à remettre aux normes : ils seront conservés et révisés ou remplacés
- La traversée de rue est impossible au niveau du restaurant donc il est envisagé d'installer un décor sur le poteau EDF : il est donc nécessaire d'installer une prise.
- Il est également envisagé d'ajouter des prises électriques au niveau de l'abri bus, de la maison de santé et du Monument aux Morts,

Un devis a été réalisé par le SIEL : 5 546€ HT, reste à charge pour la commune 3 938€ HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

15- Achat de décoration de Noël

Mme Bajard expose des propositions de décors lumineux à fixer sur poteaux. Les guirlandes défectueuses seront remplacées et de nouvelles seront achetées pour le grand sapin.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des achats de décorations de Noël à hauteur de 2 000€ maximum.

PERSONNEL ET ELUS

16- Nomination d'un délégué CNAS

Il s'agit du Comité National d'Action Sociale, organisme qui fait l'action sociale du personnel. Compte tenu des dernières élections municipales il convient de nommer un délégué du collège des élus pour la période de 2020-2026.

Mme M. Noëlle BAJARD sera la déléguée CNAS.

17- Formation des élus : propositions de l'AMF 42

Le droit à la formation est obligatoire, celle-ci doit être organisée au cours de la 1^{ère} année et des crédits doivent être inscrits au budget. Mme le Maire soumet des propositions de formations, les élus intéressés pourront y participer.

URBANISME

18- Instruction des actes d'urbanisme

La Mairie de Renaison arrête le service d'instruction des documents d'urbanisme au 31/12/2020. Roannais Agglomération nous sollicite pour savoir si la commune souhaiterait adhérer à leur service.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Part fixe 1 350€, 51€ pour l'instruction d'un permis de construire, 10€ pour l'instruction d'un certificat d'urbanisme Ua + 20€ pour la réalisation d'un CUB + 36€ DP + permis d'aménager 61€ + 41€ permis de démolir.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion aux services ADS de Roannais Agglomération.

19- Droit de préemption : parcelle AB69

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption

20- Budget

Des régularisations sont nécessaires sur le compte 165 qui enregistre les cautions des baux de locations.

Il est nécessaire d'augmenter les crédits sur ce compte, en réalisant une décision modificative d'un montant de 1 500€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

21- CCID : liste des commissaires

Le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné les commissaires de la CCID:

Commissaires titulaires : AUNOS Gilles, BERTHIER Christian, CATHELAND Georges, COMBARET Bernard, CHERVIN Christian, PLUCHET Bernard

Commissaires suppléants : BACHELET Carole, CONCAS Danielle, DUMAS Mickaël, GONNACHON Ludovic, MARQUET François, LIVET Julien